

## Délibération n° 2018-03-58

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

### Objet

Actualisation de  
certaines grilles  
tarifaires de l'Agglo  
Pays d'Issoire :  
Portage de repas à  
domicile

### Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

### Date de convocation

19 juin 2018

### Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSION Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents avant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETELH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'avis de la commission maintien à domicile en date du 24 avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que le service de maintien à domicile de l'Agglo Pays d'Issoire (API) dispose d'un service de portage de repas à domicile qui propose des repas équilibrés et adaptés aux régimes de nos bénéficiaires, et qu'il s'adresse à une population majoritairement âgée, parfois handicapée ou dépendante ;

**CONSIDÉRANT** que le service de portage de repas s'inscrit dans un contexte global de maintien de la personne âgée à son domicile, et qu'il a pour vocation spécifique la diminution du risque de dénutrition de la personne âgée ;

**CONSIDÉRANT** que, par analogie au service d'aide à domicile, des tarifs différents étaient appliqués sur les six territoires desservis par ce service :

Hypothèse 3 : vente du plateau au tarif médian du repas complet livré	Tarif du repas complet appliqué aux usagers en 2017	Prix de vente si prévision d'un équilibre du budget	Repas à livrer
ISSOIRE	7,71 €	9,80 €	42 500
CHAMPEIX	8,60 €		11 500
BRASSAC LES MINES	9,02 €		13 000
ARDES SUR COUZE	7,50 €		4 000
SAINT GERMAIN LEMBRON	7,35 €		9 500
SAUXILLANGES	7,10 €		10 100

**CONSIDÉRANT** que le déficit du service s'élevait à 200 000 € en 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que la commission maintien à domicile du 24 avril 2018 a souhaité harmoniser les tarifs et a proposé de fixer le prix de vente du repas complet à 8,06 €, dont 2,76 € de frais de livraison, dans un souci d'équité pour l'ensemble des bénéficiaires du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau d'API a validé cette proposition à l'unanimité le 14 mai 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de repas servi est estimé à 90 600 en 2018, et que, dans cette situation, la contribution de la collectivité en année pleine serait de **157 900,30 €** ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer le prix de vente d'un repas complet livré à domicile à 8,06 €, dont 2,76 € de frais de livraison, à compter du 01 août 2018.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

  


Publié et certifié exécutoire

Issoire, le **13/07/2018**

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le **13/07/2018**

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL\_2018\_03\_58-DE